

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 236

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^{eme} groupe

Monsieur le Maire,
Je soussigné Rossi Christian Président de Culture-Animation Tradition

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à aux Arènes

A l'occasion de : la Corrida le mardi 5 Août 2025

Du mardi 5 Août 2025 de 18^h à 24^h au

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Judi 12 Juin 2025
Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique (1)

M. ROSSI Christian, Président de l'Association Culture Animation Tradition

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^{eme} groupe

Du 05 Août 2025 - 18h00 au 05 Août 2025 - huit

A l'occasion de la Corrida aux arènes

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
16 JUN 2025

Fait à Châteaurenard, le **13 JUN 2025**
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

